



Amérique latine : un nouvel accord régional de libéralisation du fret aérien facilitera le transport du vaccin et la reprise à long terme

Publication immédiate

Montréal, le 24 décembre 2020 – Dans le cadre de leurs stratégies régionales de [lutte contre la COVID-19](#) et de [relance de l'aviation](#), les deux bureaux régionaux de l'OACI pour les Amériques ([SAM](#) et [NACC](#)) ont participé à l'élaboration et à la conclusion du nouvel accord multilatéral de la Commission latino-américaine de l'aviation civile (CLAC) visant à libéraliser les services de fret aérien dans cette région.

Cet accord prend effet immédiatement pour les dix pays signataires ; il élargit les droits de trafic (les droits de trafic de la septième liberté de l'air) et permet ainsi à une compagnie aérienne d'un État membre de la CLAC d'assurer des services tout cargo entre deux autres États signataires sans se voir imposer de restrictions relatives aux routes et à la capacité.

Les dix États concernés sont le Brésil, le Chili, l'Équateur, le Guatemala, le Panama, le Paraguay, le Pérou, la République dominicaine, l'Uruguay et le Venezuela.

« La COVID-19 a imposé d'importantes contraintes à l'ensemble du secteur du transport aérien et les entreprises de toutes tailles sont en train de réévaluer leurs modèles commerciaux », a fait remarquer Mme Fang Liu, Secrétaire générale de l'OACI. « Soucieuse de s'adapter et de répondre aux besoins des pays, l'OACI adapte les dispositifs réglementaires à l'échelle mondiale si cela peut être utile à la lutte contre la pandémie et aux efforts de relance planétaires. »

Cet accord restera en vigueur pendant un an, soit jusqu'au 31 décembre 2021, et pourra être prolongé d'une année supplémentaire, à la discrétion des États membres de la CLAC.

En plus des bénéfices immédiats de cet accord pour la lutte contre la pandémie et la relance, l'OACI invite les autres pays à considérer qu'il s'agit d'un jalon important dans la promotion de la [vision à long terme de l'OACI pour la libéralisation du transport aérien international](#).

« Nous espérons que cette entente régionale évoluera en un accord plus durable et international qui renforcera la libéralisation et la durabilité des services aériens au 21^e siècle », a souligné Mme Liu.

« À court terme, cet accord devrait permettre d'optimiser la distribution du vaccin, et à plus long terme, il devrait donner au fret aérien, et notamment au commerce électronique, les moyens de contribuer encore davantage à la relance et au développement économiques de cette région. J'encourage vivement les autres États et régions à prendre des mesures similaires. »



Ressources pour les rédacteurs

[Portail de l'OACI sur la COVID-19](#)

[L'OACI et le développement durable](#)

À propos de l'OACI

Institution spécialisée des Nations Unies, l'OACI a été créée par des gouvernements en 1944 pour appuyer leurs activités diplomatiques dans le domaine du transport aérien international. Depuis lors, les pays ont adopté, dans le cadre de l'Organisation, plus de 12 000 normes et pratiques qui les aident à harmoniser leur réglementation nationale sur la sécurité, la sûreté, l'efficacité et la capacité de l'aviation ainsi que la protection de l'environnement en aviation, et à établir ainsi un réseau véritablement mondial. Les tribunes de l'OACI offrent aussi la possibilité à des groupes du secteur, des organisations non gouvernementales de la société civile et d'autres acteurs du transport aérien officiellement reconnus de faire valoir leurs avis et leurs idées auprès des décideurs publics.

Informations générales :

communications@icao.int

Twitter : [@ICAO](#)

Personne à contacter pour les médias :

William Raillant-Clark

Administrateur des communications

wraillantclark@icao.int

+1 514-954-6705

+1 514-409-0705 (mobile)

Twitter : [@wraillantclark](#)

LinkedIn : [linkedin.com/in/raillantclark/](https://www.linkedin.com/in/raillantclark/)